

CHARTRE D'ENGAGEMENT « JAMAIS SANS STAGE »

Un élève, un stage, l'Industrie s'engage

PREAMBULE

Le développement des stages, de la classe de 3^{ème} au diplôme d'ingénieur, est essentiel en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. Le stage permet de découvrir le monde de l'entreprise et ses métiers, il a une finalité soit d'orientation, soit pédagogique, permettant l'application des connaissances théoriques dans le cadre professionnel.

Cette présente charte a pour objectif de favoriser la pratique des stages en entreprise et ainsi donner une chance, égale à tous, d'accès à l'entreprise.

PERIMETRE ET OBJECTIF

Le champ de la charte concerne deux formats de stage :

- **le stage d'orientation de la classe 3^{ème}** : découverte de l'entreprise et ses métiers pendant 5 jours par un(e) collégien(ne). Il/elle ne doit pas occuper un poste en particulier.
- **le stage étudiant** (du CAP au diplôme d'ingénieur) : mise en pratique des connaissances en milieu professionnel et passage du monde de l'enseignement à celui de l'entreprise (la mission confiée ne doit pas remplacer un emploi).

Le stage a notamment pour objectif :

- de découvrir le monde de l'entreprise et se familiariser avec la vie professionnelle ;
- d'observer les méthodes de travail et les techniques de fabrication ;
- de permettre la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel, selon les niveaux d'études ;
- de faciliter le passage du monde de l'enseignement à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi et le stagiaire ne fait pas partie de l'effectif de l'entreprise accueillante.

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Le chef de l'entreprise signataire de la présente charte, et adhérent à l'un des syndicats membres de la Fédération des Industries Mécaniques, s'engage pour chacun de ses établissements à :

- Répondre à chaque candidature reçue en fournissant le nom d'un contact au sein de l'entreprise ou une adresse mail dédiée aux stages.
- Proposer et signer à minima chaque année un nombre de stages équivalent ou supérieur à celui réalisé en 2016.
- Pour le stage d'orientation :
 - faire découvrir et faciliter la compréhension des différents métiers de l'entreprise et de son organisation ;
 - favoriser son intégration au sein de l'entreprise ;
- Pour le stage étudiant :
 - lui attribuer un responsable de stage ou une équipe tutorale,
 - l'informer sur les règles, les codes et la culture de l'entreprise,
 - favoriser son intégration au sein de l'entreprise, le guider et le conseiller,
 - lui donner accès aux informations et outils nécessaires à sa mission,
 - suivre et évaluer régulièrement ses travaux,
 - établir une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner à la réalisation de sa future carrière (modèle disponible sur le site www.lesmetiersdelamecanique.net).